

PROGRAMME DE MISE À NIVEAU

BACCALAURÉAT EN RELATIONS INTERNATIONALES

MAÎTRISES EN DROIT

Approuvé par le Conseil participatif du 29 mai 2024

Art. 27 alinéa 5 Règlement d'études du 15.10.2004, état au 30 mai 2018

Les personnes porteuses d'un baccalauréat universitaire ou d'un titre jugé équivalent dans une autre filière comportant une composante juridique suffisante peuvent être admises au programme de maîtrise universitaire de la faculté, après avoir suivi un programme de mise à niveau en droit. Elles peuvent être admises simultanément aux deux programmes mais doivent avoir achevé avec succès leur programme de mise à niveau avant de se présenter à leurs derniers examens de maîtrise universitaire.

1. Contenu du Programme		
No de cours	Enseignement	Crédits
5010	Droit des personnes physiques et de la famille	10
5348 5025	Droit fiscal Droit des sociétés	13
5501	Droit des obligations et contrats spéciaux	16
5012 5393 5034	Droits réels Droit patrimonial de la famille Droit international privé	15
5237 5346	Eléments fondamentaux de procédure civile et pénale Exécution forcée	8
		62
2. Modalités académiques de réussite		
- Les enseignements du programme forment une série. - La série est réussie si l'étudiante ou l'étudiant obtient une moyenne de 4 à l'ensemble des examens correspondant. - Deux notes entre 3 et 3.75 sont admises. - Les étudiantes et étudiants peuvent se présenter au maximum deux fois à chaque examen, la nouvelle note remplaçant l'ancienne. - Les étudiantes et étudiants sont admis aux épreuves de contrôle continu organisées pour les enseignements du programme de mise à niveau. L'article 16 du Règlement d'études de la Faculté de droit, du 15 octobre 2004, est applicable par analogie. - Le programme de mise à niveau doit être réussi dans un délai maximum de : - quatre semestres pour l'étudiante ou l'étudiant déjà titulaire d'un BARI ; - six semestres pour l'étudiante ou l'étudiant admis au programme de mise à niveau alors qu'il n'est pas encore titulaire d'un BARI. - En cas d'échec définitif au programme de mise à niveau les étudiantes et étudiants sont éliminés du programme de maîtrise et de la Faculté de droit et aucun crédit ECTS n'est octroyé dans le programme de mise à niveau ou de la maîtrise en droit choisie.		
3. Conditions d'admission		
- Les titulaires d'un Baccalauréat en relations internationales (BARI), orientation droit, ont accès aux maîtrises en droit, à la condition de réussir le programme de mise à niveau. En particulier : - ces étudiantes et étudiants sont admis conditionnellement et en parallèle au programme de maîtrise choisi <u>et</u>		

b) les résultats des examens obtenus dans le cadre du programme de maîtrise ne seront validés qu'au moment où le programme de mise à niveau est réussi.

2. Les étudiantes et étudiants poursuivant un BARI, orientation droit, et ayant déjà acquis 120 crédits ECTS dans le cadre de cette formation peuvent accéder en parallèle au programme de mise à niveau, mais pas aux programmes de maîtrise. La validation de la mise à niveau ne pourra intervenir que moyennant la réussite du BARI.

4. Modalités administratives

1. Les étudiantes et étudiants encore inscrits au programme de BARI et qui remplissent les conditions d'admission au programme de mise à niveau doivent s'y inscrire sur la plateforme du Service des immatriculations de l'Université, en respectant la procédure et dans les délais fixés.
2. Les étudiantes et étudiants déjà titulaires du BARI et souhaitant s'inscrire au programme de mise à niveau (50Passerelle) uniquement doivent s'y inscrire sur la plateforme du Service des immatriculations de l'Université, en respectant la procédure et dans les délais fixés.
3. Les étudiantes et étudiants déjà titulaires du BARI et souhaitant s'inscrire aux programmes de mise à niveau (50Passerelle) et de maîtrise en droit en parallèle doivent s'y inscrire sur la plateforme du Service des immatriculations de l'Université, en respectant la procédure et dans les délais fixés.
4. L'inscription aux cours et aux examens du programme de mise à niveau est régie par la procédure et les délais fixés par la Faculté de droit (inscription en ligne).